

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 mai 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mai 2014

2014 DAC 1071 Subvention (20.000 euros) à la SARL Les Filles sur le Pont (11e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 15-11-2 et L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles article 1-2 ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mai 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à la SARL Les Filles sur le Pont ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 20.000 euros est attribuée à la SARL Les Filles sur le Pont, 54 avenue Philippe Auguste 75011 Paris pour l'organisation de la septième édition de Culture au quai, qui aura lieu les 27 et 28 septembre 2014.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 20.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, nature 6574, rubrique 33, ligne VF 40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.